

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ([HCDH](#)) a exprimé vendredi sa préoccupation concernant la décision du ministère de l'intérieur de la Malaisie d'interdire la coalition COMANGO, qui est constituée de 54 organisations de la société civile, au motif que cette coalition serait contraire à la religion islamique.

Selon le porte-parole du HCDH, Rupert Colville, la coalition COMANGO a rendu des rapports lors des examens périodiques universels (EPU) de 2009 et de 2013 concernant la Malaisie. L'Examen périodique universel est un mécanisme instauré en 2006 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Il permet d'évaluer périodiquement la situation des droits de l'homme de tous les Etats membres des Nations Unies.

Depuis le second cycle de l'EPU, qui a eu lieu le 24 octobre 2013, la COMANGO aurait subi des harcèlements et reçu des menaces de la part d'entités gouvernementales et non-gouvernementales. La coalition a été accusée d'avoir attaqué l'islam et répandu des croyances non-islamiques.

« Nous sommes préoccupés par ce qui semblerait être des actes de représailles contre la COMANGO suite à participation de celle-ci aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, et en particulier l'EPU », a déclaré M. Colville lors d'un point de presse à Genève.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et la Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, ont de façon récurrente appelé à la protection des individus et membres de groupes qui travaillent avec les Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme afin d'éviter intimidations et représailles.

« Nous appelons le gouvernement de la Malaisie à amender sa loi de 1966 sur les organisations de la société civile, afin d'élargir l'espace de liberté des militants et organisations des droits de l'homme, afin d'assurer qu'ils puissent mener leurs activités légitimes sans crainte d'intimidation ou de harcèlement », a dit le porte-parole.